

DEVIS Mise à disposition de personnel Apprenti BPJEPS APT

Bordeaux, le 04/10/2023

Réf : ES/CE/2023/01/01

Destinataire : Mairie de Cestas

- Nom du salarié : **Joris MARTINEAU**
- Formation suivie : **BPJEPS APT (IRSS)**
- Type de contrat : Contrat d'apprentissage
- Durée de formation : 12 mois
- Dates du contrat : 01/01/2024 – 30/09/2024
- Nombre d'heures de formation : 270 heures
- Nombre d'heures projet pédagogique : 1,5 heures

- **Nombre d'heures de mise à disposition total : 526 heures** (dont 77 heures de congés payés)

- **Coût de l'emploi sur la période : 1 650,24€** Toutes Charges Comprises
(Coût valable avec signature du contrat avant le 31/12/2023 et jusqu'aux prochaines évolutions légales)

- **Adhésion annuelle** au GEIQ Sport et Animation : 40€

- **Mensualités : 183,36€** sur la durée du contrat

COUT TOTAL TCC : 1 690,24€
(Association non-assujettie à TVA)

Date :/..../.....

Mention « BON POUR ACCORD »

SIGNATURE et cachet

A noter : le calcul est fait sur le montant du SMIC actuel. Il faut donc prévoir une augmentation du coût liée aux éventuelles augmentations du SMIC à venir.

Le chiffrage est réalisé en considérant que le GEIQ SANA est employeur et vous mette à disposition l'apprenti. Cette solution va permettre :

- *de déléguer la fonction employeur*
- *de vous libérer de la gestion des tâches administratives*
- *de faire le lien avec le CFA*
- *et surtout d'assurer l'accompagnement socioprofessionnel de l'apprenti (entretiens réguliers pour anticiper les problématiques administratives, psychologiques, sociales, de mobilité, de logement...)*

Le contrat d'apprentissage peut démarrer avant si besoin en fonction des disponibilités et accords des structures d'accueil et du bénéficiaire.

Le GEIQ répond aux besoins de recrutements et accompagne les structures et les bénéficiaires.

En tant qu'Adhérent au GEIQ Sport et Animation, votre structure disposera :

- *d'un suivi en tri-partie de mon alternant*
- *d'un réel suivi de l'acquisition de compétences (savoirs-être, savoirs faire)*
- *d'une levée des freins (pro ou perso) de l'alternant*
- *d'un coût moins élevé car mutualisation sur différentes structures*

En tant que structure, vous avez la possibilité de bénéficier de :

- Pouvoir tester les candidats sans endosser le risque employeur
- Vous libérer de la gestion des tâches administratives (gestion RH, édition bulletin de paies...)
- Bénéficier d'une sélection des candidats
- Garantir un parcours en alternance maîtrisé
- S'engager dans une démarche RH responsable et solidaire